

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le seize novembre, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à 18 H 30, en mairie de Campagnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents : MMes Labeaume, André, Croizier. Visier. MMs Guiral, Boussac, Belloc, Puel, Causse.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 22/09/2015.

M. le Maire indique que le repas du CCAS a été fixé au SAMEDI 12 DECEMBRE 2015.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) :

Dans le cadre du schéma proposé par le Préfet (regroupement des CC Lot Aubrac et Lot et Serre) qui ne satisfait pas les élus et suite aux diverses réunions entre les communes du bassin de vie des 4 communautés de communes de Sévérac le Château, Laissac, Lot Aubrac et Lot et Serre, il ressort la volonté d'un regroupement à 4 et non à 2 comme acté en Préfecture.

Seul le dépôt d'un amendement ~~avant fin novembre~~, devant être approuvé par 2/3 des membres de la CDCI, peut permettre de modifier ce schéma.

M. le Maire précise également que d'autres possibilités existent mais qu'un seul choix doit être précisé dans la délibération de proposition.

Après délibération, le conseil municipal considérant les enjeux économiques, touristiques et la représentativité renforcée d'une communauté de communes à 4 (14 000 habitants) plutôt qu'à 2 (5 682 habitants) décide de déposer un amendement demandant au Préfet de substituer à son choix celui à 4 communautés de communes en ce qui concerne notre territoire.

MUTUALISATION DES MOYENS :

L'agenda partagé mis en place par la commission de mutualisation, est opérationnel auprès de la CC Lot et Serre. Il ressort de ses travaux un coût horaire de 16.50 € pouvant être supporté soit par la commune soit par la Communauté de communes.

Sur proposition, le poste de l'adjoint technique 2^{ème} classe, ayant sollicité sa mise en retraite au 1^{er} juillet 2015 sera transformé en poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2015.

SALLE D'ANIMATION CULTURELLE :

Le problème relatif au plancher endommagé par les intempéries en début de chantier ne paraît pas insoluble mais plusieurs anomalies relevées seront exposées au bureau d'étude lors d'une réunion de cadrage avant fin novembre.

Un groupe de travail constitué de Mmes Labeaume, André, Visier et MM. Boussac, Puel, Belloc, Guiral et Causse se réunira pour définir les équipements nécessaires et le règlement d'occupation des lieux.

TRAVAUX DIVERS :

GENDARMERIE :

Travaux à prévoir sur les balcons de la gendarmerie et finalisation des travaux de toiture par F. MALBERT.

.../...

LE MONNET :

Accord est donné à Mme C. CROS pour l'extension de l'accès à sa maison d'habitation et la cession d'une bande de terrain d'un mètre environ, nécessaire à ces travaux sous réserve des conclusions de la procédure légale à engager.

Panneaux : 3 panneaux supplémentaires seront commandés pour le signalement du lotissement Le Devez et M. Guiral indique qu'à la Communauté de communes, R. Vaysse a informé les communes du programme de subvention de 50 % du département pour l'acquisition de plaques émaillées, pour le signalement du Patrimoine communal.

Le conseil municipal de jeunes se propose de décorer le village pour les fêtes de fin d'année et organise un goûter pour les enfants pendant les vacances scolaires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est arrêtée au 23 DECEMBRE 2015.